

“L’obligation du parcours d’intégration n’est pas une réponse à la crise de l’accueil”

✎ Vincent Vanhalewyn (Ecolo) dénonce l’obligation du parcours d’intégration.

Entretien **Louise Vanderkelen**

A lors que le gouvernement wallon a récemment approuvé le projet d’obligation des différents volets du parcours d’intégration des primo-arrivants, à Bruxelles, seule la phase d’accueil est imposée. Cette décision semble d’ailleurs avoir inspiré certains acteurs politiques bruxellois. Mais pour Vincent Vanhalewyn (Ecolo), échevin de la Cohésion sociale à Schaerbeek, parler d’obligation n’est pas sans dangers.

Quelle a été votre réaction lorsque Laurette Onkelinx (PS) a déclaré, lors d’une interview accordée à “La Libre Belgique”, vouloir rendre l’entièreté du parcours d’intégration obligatoire à Bruxelles ?

Aujourd’hui, je tire la sonnette d’alarme à l’intention des partis démocratiques francophones. Depuis une semaine maintenant, le MR, le gouvernement wallon ou Laurette Onkelinx annoncent que la solution de la crise d’accueil se trouve dans le principe d’obligation. Je

trouve ce discours dangereux et malsain.

Pourquoi parler d’un discours malsain ?

Parce qu’en parlant d’obligation, les politiques annoncent à la partie de la population qui a peur de l’arrivée des réfugiés, que ces personnes n’ont aucune volonté d’intégration. Jouer avec les peurs, c’est la technique qu’utilise la N-VA pour s’adresser aux citoyens. Là où le parti flamand est pyromane, les partis francophones jouent avec des allumettes. En tant qu’homme de terrain, je vois que les réfugiés ont envie de s’intégrer. Mais les pouvoirs publics n’ont pas actuellement pas la capacité de répondre à cette demande.

Quelle serait, selon vous, la solution idéale pour répondre à cette crise de l’accueil ?

J’aurais aimé que les partis francophones réagissent en demandant d’augmenter le nombre de places en Bapa (bureau d’accueil pour primo-arrivants). Mais non. Ils annoncent que, pour répondre à cette crise, il faut passer par un parcours d’intégration

obligatoire alors que ce qu’il faut, c’est créer des places en bureau d’accueil.

Etes-vous pour autant contre le principe de l’obligation ?

J’accepte le principe d’obligation de parcours, mais cela doit s’accompagner

d’une obligation de moyens. Il faut créer suffisamment de places. Qui dit obligation dit immanquablement sanctions.

Mais quelles sanctions ? Est-ce qu’on va dire : “Si vous n’avez pas réalisé votre parcours d’intégration, vous n’aurez pas droit aux logements sociaux”, “Vous n’avez pas droit au CPAS”, “Vous n’avez pas droit au chômage”, etc. ? Hors de question ! Est-ce qu’il s’agira de sanctions financières ? Il ne faut pas non plus oublier que le parcours d’intégration

est lourd en temps consacré. Si on impose des cours de citoyenneté de 10 à 16 heures, la personne qui travaille ne pourra pas y assister et sera sanctionnée. Dans les modalités pratiques, un principe d’obligation nécessiterait une organisation monstre !